



Brest le 13 octobre 2016.

Monsieur le Maire-Président  
de Brest métropole

Objet : Animation périscolaire

Monsieur Le Maire-Président,

La réforme des rythmes scolaires a renforcé le rôle éducatif des personnels exerçant des fonctions d'animation (animateurs, ATSEM, responsables de sites) de notre collectivité. Ce n'est pas pour autant que ce métier est reconnu à sa juste valeur.

Pour la CFDT, l'assouplissement des taux d'encadrement des Temps d'Activités Périscolaires, entérinés en août 2016, participe à la dégradation des conditions de travail des agents et des conditions d'accueil des enfants et de leur sécurité. Aujourd'hui, l'article R 227-161 du décret 2016-1051 du 1<sup>er</sup> août 2016 réduit le seuil minimal à un animateur pour 14 enfants âgés de moins de 6 ans (au lieu de 1 pour 10) et à un animateur pour 18 enfants âgés de 6 ans et plus (au lieu de 1 pour 14). Mais rien ne garanti que la collectivité n'étende ce dispositif au-delà de ce seuil minimal !

Ce métier s'est développé et s'est professionnalisé. Mais, à ce jour, bon nombre d'agents diplômés et qualifiés occupent les échelles les plus basses de rémunération. Sans compter la multiplication d'emplois contractuels à temps non complet sur des organisations de travail fractionnées.

Pour la CFDT, cette précarité est inacceptable. Nous considérons que la priorité est de construire des emplois à plein temps et stables.

De plus, les temps de préparation et de concertation doivent être davantage reconnus comme temps de travail. Une meilleure identification des missions, des fonctions et des responsabilités des responsables de sites doit être redéfinie pour valoriser la fonction d'encadrement.

Enfin, de nombreux progrès sont encore à faire pour accueillir dans de bonnes conditions les enfants porteurs de handicap.

Pour la CFDT, il est nécessaire de passer d'un choix financier à un choix éducatif car ces réformes concernent la jeunesse et relèvent aussi d'un choix politique

Quelle jeunesse voulons-nous en France ?

Quelle place pour les jeunes qui sont l'avenir ?

Quelle considération pour eux ?

Quelle qualité d'accueil et quels moyens à mettre en œuvre ?

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Maire-Président, l'expression de nos sentiments très distingués.

Pour la CFDT,

Le secrétaire de Section